Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_06-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "LA MARTINE"

RAPPORT N°06-04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_06-DE

L'association « La Martine » a sollicité la commune afin de pouvoir occuper une partie des anciens locaux du service technique municipal pour y entreposer son matériel et y exercer ses activités.

Cette demande intervient dans un contexte particulier, le propriétaire des locaux actuellement occupés par l'association ayant décidé de reprendre le hangar. Afin d'assurer la continuité des activités de l'association, une solution de relogement a été recherchée par la commune dans les anciens locaux du centre technique municipal.

Lors d'échanges préalables entre la commune et l'association, les conditions d'occupation ont été définies, notamment en ce qui concerne les travaux autorisés ainsi que le respect des règles de sécurité.

Cette mise à disposition présente un caractère temporaire, l'avenir des bâtiments de l'ancien centre technique n'étant pas pérenne.

Dans l'attente de la formalisation d'une convention, une autorisation temporaire d'accès a été accordée à l'association à compter du 17 avril 2026, afin de lui permettre de préparer les lieux.

Il est désormais proposé au Conseil municipal de valider cette mise à disposition par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, laquelle précise les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les engagements respectifs des parties.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_06-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**06-04/2026**
Réunion du 28 avril 2026

CONVENTION D'OCCUPATION DES ANCIENS LOCAUX DU SERVICE TECHNIQUE PAR L'ASSOCIATION "LA MARTINE"

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alain PAUL donne procuration à Hakara TEA
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Romain LAOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour (Patrick Tavella, Laurent Le Goff et Camille Sordet sortent et ne participent pas au vote)

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que l'association « La Martine », représentée par sa présidente Madame Françoise LE GOFF, a sollicité la mise à disposition d'une partie des anciens locaux du service technique communal,

Considérant que la commune souhaite formaliser les conditions d'occupation de ces locaux par la signature d'une convention,

Considérant que ladite convention, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- les modalités d'occupation des locaux,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_06-DE

- les conditions d'utilisation des espaces,
- les règles de sécurité,
- les obligations de l'association en matière d'entretien, de rangement et de gestion des déchets,

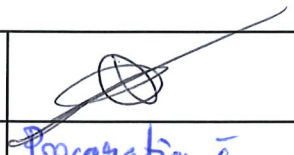
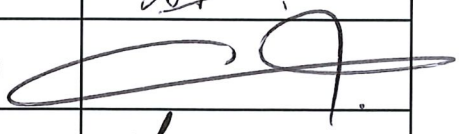
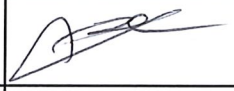
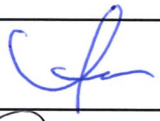
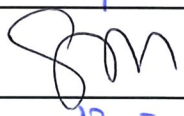
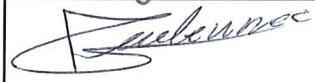
Considérant l'intérêt local des activités portées par l'association « La Martine »,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation des anciens locaux du service technique communal annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association « La Martine », ainsi que tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_06-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procaration à Laurent Le Goff
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	Procuration à Bodenes 
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	Procuration à Hakara TEA	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN		